



MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

28170

Tél. 02.37.43.62.73

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT
DE DREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRÉTAIN, M. Benoît AUBRY, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, M. Sylvain PROVOST et Mme Myriam PEDOUX formant la majorité du Conseil municipal.

Etaient absentes : Mme Emilie LACROIX excusée qui avait donné pouvoir à M. Stéphane COULOMB et Mme Françoise SORAND excusée qui avait donné pouvoir à M. Benoît AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Myriam PEDOUX.

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil municipal et demande à chacun de bien vouloir respecter la procédure des gestes barrière.

Puis Mme le Maire soumet au Conseil municipal l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- point sur l'Agglomération du Pays de Dreux ;
- désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) ;
- délibération portant sur la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Les membres présents donnent leur accord.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner 1 délégué et 3 suppléants pour les prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral a été constitué de Madame le Maire, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Il s'agit donc de :

- Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire, Président du bureau
- Monsieur Sylvain PROVOST
- Monsieur Joël PIE
- Monsieur Stéphane COULOMB
- Madame Sandra MADARSKY

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué

Mme Emmanuelle BONHOMME déclare être candidate à la fonction de déléguée.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus :

- Mme Emmanuelle BONHOMME : onze voix (11 voix)

Mme Emmanuelle BONHOMME ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **Déléguée**.

Election des 3 suppléants

M. Joël PIE, M. Pascal STINAT et Mme Laurence SECRÉTAIRIN déclarent être candidats à la fonction de suppléants.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus :

- M. Joël PIE : onze voix (11 voix)
- M. Pascal STINAT : onze voix (11 voix)
- Mme Laurence SECRÉTAIRIN : onze voix (11 voix)

M. Joël PIE, M. Pascal STINAT et Mme Laurence SECRÉTAIRIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés **Suppléants**.

2. POINT SUR L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Madame le Maire indique que les élus de l'Agglomération du Pays de Dreux se sont réunis le 9 juillet afin d'installer le nouveau Conseil communautaire et d'élire le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau.

M. Gérard SOURISSEAU, Conseiller municipal de SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS, a été élu Président. Il a ensuite été procédé à l'élection des 15 Vice-Présidents comme suit :

1. M. Pierre-Frédéric BILLET, Maire de DREUX
2. M. Patrick RIEHL, Maire de SAINT-RÉMY-SUR-AVRE
3. Mme Christelle MINARD, Maire de TREMBLAY-LES-VILLAGES
4. M. Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET

5. M. Loïc BARBIER, Maire de BREZOLLES
6. M. Eric AUBRY, Maire de NONANCOURT
7. Mme Nathalie MILWARD, Maire de ROUVRES
8. Mme Caroline VABRE, Elue de DREUX
9. M. Jérôme DEPONDT, Maire de MARCHEZAIS
10. M. Pascal LEPETIT, Maire d'OULINS
11. M. Sébastien LEROUX, Elu de DREUX
12. Mme Emmanuelle BONHOMME, Maire de FONTAINE-LES-RIBOUTS
13. M. Pierre LEPORTIER, Maire d'EZY-SUR-EURE
14. M. Talal ABDELKADER, Elu de DREUX
15. M. Jean-Pierre RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-E N-THYMERAI

10 délégués membres du bureau ont ensuite été élus.

3. DELEGUES AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES 4 RIVIERES (SBV4R.)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de FONTAINE-LES-RIBOUTS était représentée pour le mandat 2014-2020 au Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), au travers de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux et vu les statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières, il convient de proposer à l'Agglo un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SBV4R.

Après discussion, le Conseil municipal désigne :

- M. Sylvain PROVOST, délégué titulaire,
- M. Joël PIE, délégué suppléant.

4. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du Syndicat auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2020 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 26 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

QUESTIONS DIVERSES

M. PIE :

- demande à quel moment sera diffusée la note d'informations aux administrés ;
- rappelle que les travaux à réaliser sur le mur derrière l'église sont toujours en attente ;
- propose au Conseil municipal une réfection de la clôture des bacs de rétention.

Mme le Maire répond :

- que la note d'information sera diffusée courant juillet ;
- que la commande a été passée pour le mur de l'église ;
- qu'il convient en effet d'étudier la réfection de la clôture des bacs.

M. AUBRY signale que les thuyas à l'abri bus sont en très mauvais état ; une étude pourrait être menée pour aménager harmonieusement l'espace abri bus et containers. L'ensemble des élus approuve cette proposition.

Départ à 21 h 45 de Mme PEDOUX.

Madame le Maire remercie :

- Messieurs AUBRY, PIE et STINAT pour la réparation provisoire de la chaussée à Boutry ;
- Messieurs AUBRY, STINAT et Rénald PIE pour l'enlèvement des déchets du dépôt sauvage sur le chemin rural du Grand Moulin ;
- Mme SECRÉTAIRE pour le nettoyage effectué à l'abri bus de Boutry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.